SI ON M'INTERROGE, M'EST-IL PERMIS DE DIRE QUE JE NE SAIS PAS PAR PEUR DE LA FATWA ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Prédication

Si on m'interroge, m'est-il permis de dire que je ne sais pas par peur de la fatwa ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 1min 01

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Le questionneur dit : si quelqu'un m'interroge sur une fatwa ou un jugement et que je connais la réponse, m'est-il permis de dire « Je ne sais pas. » par peur de la fatwa ?

Réponse :

S'il y a des savants, qu'il les appelle et les interroge, même si c'est via le téléphone ou le portable. Renvoie-le donc vers les savants et ne lui réponds pas. Etant donné que tu n'es pas un savant mais que tu n'es qu'un transmetteur, alors ne lui réponds pas. En effet, il est possible que tu comprennes mal ou que la fatwa que tu transmettes soit aussi une erreur sans que tu ne le saches, car tu ne discernes pas entre la vérité et l'erreur. Il est possible que tu transmettes une erreur ou que tu te trompes dans la transmission. Tant qu'il y a des savants, la louange est Allah, renvoie-le aux savants. S'ils sont dans le pays, il va les voir, et s'ils sont en dehors du pays, il les appelle.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com